

RISQUE DE CRÉDIT

La réforme de Bâle : les bons élèves ne sont pas encore récompensés

Les problèmes actuels de calibrage du nouvel accord de Bâle ne doivent pas remettre en cause l'utilité des modèles internes de risque de crédit.

LE NOUVEL ACCORD SUR LES fonds propres proposé par le Comité de Bâle repose sur une philosophie visant d'une part, à faire converger le capital réglementaire et le capital économique et d'autre part, à inciter à l'utilisation progressive des méthodes internes les plus avancées en matière de mesure et de gestion des risques de crédit. Cette approche s'appuie sur deux principes phares :

- «les bons élèves seront récompensés : à qualité de portefeuille comparable, les banques utilisant les méthodes internes les plus avancées auront des exigences moindres en fonds propres réglementaires ;
- le niveau des fonds propres réglementaires, à l'échelle de l'ensemble du secteur bancaire, devrait

rester globalement le même qu'actuellement.

Aussi, ce nouvel accord représente a priori une avancée positive pour le secteur bancaire.

DES EXIGENCES PLUS FORTES

Cependant, en l'état actuel des propositions et à partir des premières simulations d'impacts qui

ont pu être déjà menées en matière de risque de crédit, le calibrage des nouveaux poids de risques pourrait aboutir en fait à des résultats assez éloignés de ce qui était sous-tendu par les principes affichés par les régulateurs.

Ainsi, l'utilisation des méthodes IRBA (basées sur les notations internes) se traduit le plus souvent par des exigences sensiblement plus fortes comparées à celles liées à la méthode standard ; d'autre part, le calibrage actuel risque de conduire à une divergence entre les fonds propres économiques et les fonds propres réglementaires ; tout ceci affaiblissant l'intérêt des modèles internes pour les banques.

LES DEUX ÉTAGES DES MODÈLES INTERNES

Aucune banque ne peut prévoir avec certitude les pertes sur son portefeuille de crédits à un horizon donné. Le risque de crédit est en fait le risque de supporter des pertes non prévues sur le portefeuille de crédits à l'horizon choisi, qui est généralement d'un an. Il est donc associé à l'incertitude des pertes sur les crédits, de la même manière que le risque de marché est lié à la volatilité des pertes sur les actifs de marché. Les fonds propres économiques ont pour objet de couvrir ce risque. Leur évaluation passe donc par la connais-

sance de la distribution des pertes potentielles dont la construction s'opère en deux étapes :

- Le premier étage consiste à ranger les crédits en classes de risque, en utilisant à cette fin des systèmes internes de notation, puis à calculer les probabilités que les emprunteurs changent de qualité et «migrent» vers la classe de défaut. A cette étape, sont donc déterminés à un niveau individuel les probabilités de défaut (PD), mais aussi les pertes en cas de défaut (LGD) et les montants des expositions lors du défaut (EAD).
- Le second étage est consacré à la construction de la fonction de répartition des pertes futures sur le portefeuille. Elle permet de déterminer d'une part, le montant des pertes attendues (EL : *Expected Losses*) et d'autre part, le niveau des pertes inattendues (UL : *Unexpected Losses*) associées à un seuil de confiance donné.

En fait, l'idée fondamentale à intégrer dans la construction de cette distribution est que l'incertitude des pertes est liée au caractère volatil des PD. Celles-ci sont en réalité des variables aléatoires. Leur valeur dépend de la réalisation de facteurs de risque spécifiques à chaque emprunteur et de facteurs de risque systématiques (macroéconomiques, sectoriels ou géographiques) communs à une ou plusieurs classes d'emprunteurs. Ce sont ces facteurs qui écartent les PD de leurs moyennes historiques et expliquent les migrations sachant que selon la théorie des portefeuilles, le risque spécifique



MICHEL DIETSCH

Institut d'études
politiques de Strasbourg



ERIC TORDJMAN

Responsable
des activités
risques de crédit
PricewaterhouseCoopers

est neutralisé par la diversification.

Le risque du portefeuille de crédit provient donc principalement du risque systématique. Dans tous les grands modèles de risque de crédit (*CreditMetrics*, *CreditRisk+* ou *KMV*), le cœur de la modélisation est ainsi consacré à l'évaluation de la sensibilité des probabilités de défaut à un ou plusieurs facteurs de risque systématiques. C'est cette sensibilité qui détermine le poids de risque associé à chaque crédit et qui mesure donc sa contribution marginale au risque de portefeuille.

LE CALCUL DES POIDS DE RISQUE PAR BÂLE S'APPUIE SUR LA LOGIQUE DES MODÈLES INTERNES...

Comme il l'a admis pour le risque de marché, le régulateur aurait pu valider les modèles internes de risque de crédit et laisser les banques calculer les fonds propres réglementaires à partir du modèle. Mais, dans le nouvel accord de Bâle, seule la construction du premier étage conditionne le passage aux approches IRBA. Toutefois, les économistes du comité de Bâle ont utilisé un modèle à un seul facteur de risque systématique pour définir les formules de poids de risque figurant dans le projet d'accord.

... MAIS LEUR CALIBRAGE APPARAÎT EXCESSIF ET PEU INCITATIF

Cependant, si la réduction du modèle à un seul facteur de risque est acceptable, certaines hypothèses utilisées pour calibrer le modèle ne paraissent pas complètement conformes à la réalité des portefeuilles des banques, notamment françaises ou européennes, de sorte que le maintien des formules en leur état actuel risque d'affaiblir l'incitation à construire des modèles internes.

Tout d'abord, le modèle a été calibré de telle façon que, pour les entreprises par exemple (*graphique*), le poids de risque de 100 % correspond à une PD de 0,7 %. Cette probabilité seuil étant relativement faible et la fonction des poids de risque is-

sue du modèle étant concave, ce calibrage aboutit de fait à des poids de risque relativement élevés pour les crédits à faible PD, mais surtout à des poids très nettement supérieurs à 100 % pour des crédits avec des PD moyennes qui représentent en général une proportion importante des portefeuilles de crédit, notamment sur le segment PME.

Ensuite, la pondération du facteur systématique est telle que la corrélation supposée entre les défauts est supposée égale à 20 %, alors que la corrélation moyenne observée généralement est inférieure à 5 %.

En outre, le calibrage du modèle introduit de fait un facteur multiplicateur égal à 1,5 qui reflète une forme de «cousin de sécurité» intégré a priori par le superviseur dans les formules de calcul.

Enfin, ces formules sont calibrées de telle manière que les fonds propres réglementaires ne couvrent pas seulement les pertes inattendues mais aussi les pertes attendues.

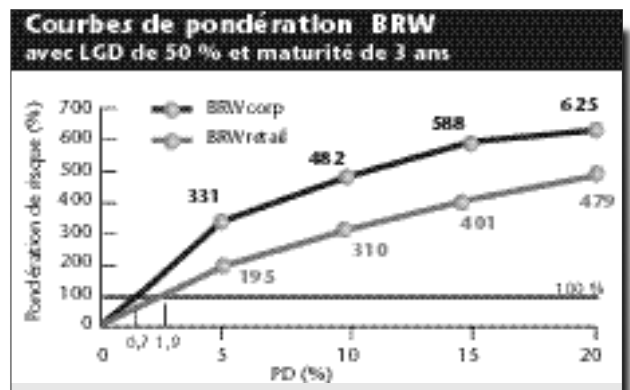
UNE RÉVISION EST NÉCESSAIRE POUR FAVORISER LES MEILLEURES PRATIQUES

Dans ces conditions, les formules de poids de risque proposées par le comité de Bâle donnent des exigences de fonds propres qui paraissent nettement plus élevées que celles qui résulteraient de la construction d'un modèle interne plus «pur» tenant compte, notamment, de manière plus réaliste, des effets de diversification des portefeuilles. En conclusion, si les formules de poids de risque restaient en l'état, les banques n'auraient que peu d'incitation à passer aux méthodes IRBA et à se lancer dans le développement coûteux de modèles internes.

A l'instar des recommandations exprimées par la Fédération bancaire française¹ sur ce point, il nous

apparaît donc indispensable qu'une adaptation des poids de risques soit entreprise par le Comité de Bâle, notamment en s'appuyant sur les résultats des prochaines études d'impact prévues pour cet été (QIS 2).

Les banques devraient alors pouvoir profiter de l'opportunité qu'offriront les méthodes IRBA de mettre en place des modèles internes débouchant sur une gestion plus performante du risque de crédit. Elles auront alors à décider d'investissements significatifs pour



réaliser la première étape du modèle. Le coût de la seconde étape, qui conduit à la connaissance de la distribution des pertes et au calcul des contributions marginales de chaque crédit au risque global, peut être considéré comme marginal comparé à celui de la première étape. Or, seul le calibrage du modèle sur leurs propres données à cette seconde étape fournit la précision que réclame une allocation optimale des fonds propres et une tarification efficiente des crédits en fonction du risque.

Les banques ont donc intérêt à se doter dès maintenant d'un modèle interne complet, non pas tant pour calculer les fonds propres réglementaires que pour progresser dans la maîtrise et la gestion active de leur risque de crédit. ■

¹ Voir «Les commentaires de la profession bancaire française sur le document consultatif de janvier 2001 sur le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres».